CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Mai 2008

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 6 - Affaires culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/01

OBJET : Contrat Région-Département 2007-2013 - avenant n° 1.

- Tous cantons

RÉSUMÉ : le présent rapport concerne la signature de l'avenant n°1 au contrat particulier entre le Département et la Région d'Ile de France pour la période 2007-2013. La Région s'est en effet engagée, lors de l'adoption du contrat particulier avec la Seine-et-Marne les 17 et 18 avril 2008, à financer des opérations complémentaires au contrat initial à hauteur de 11 M€ Ce programme d'actions complémentaires s'élève à 22 M€, 11 M€ étant pris en charge par le Département, et permet d'ajouter 9 actions au contrat, dans les thématiques : infrastructures de transport, circulations douces et sécurité routière, économie, environnement, culture et patrimoine.

Du fait d'une volonté d'accompagner le développement de l'est de l'Ile de France, et en application de leurs compétences respectives et de leurs politiques volontaristes, le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France ont décidé de contractualiser leur participation commune à des actions structurantes.

Un document regroupant 60 actions et couvrant la période 2007-2013 a été élaboré avec la Région. Il a été validé en séance départementale du 22 février 2008.

Le montant total du projet de contrat a été fixé à 327 M€, avec une participation du Département de 155 M€.

La Région a quant à elle adopté le projet de contrat particulier lors de sa séance des 17 et 18 avril 2008. Toutefois, pendant le processus d'adoption du contrat, la Région a souhaité compléter le programme des opérations retenues en associant l'exécutif départemental à la mise au point d'un programme d'actions complémentaires qui permet d'intégrer de nouvelles opérations concernant les thématiques suivantes :

- Infrastructures de transport et circulations douces 8 M€,

Ce montant complémentaire permet de prendre en compte dans le contrat particulier avec la Seine-et-Marne les études pour le développement de l'utilisation de la liaison ferroviaire existante Marne-la-Vallée/Roissy $(2M \oplus)$, d'abonder l'action de mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains $(3M \oplus)$, et d'accroître la réalisation d'itinéraires de circulations douces inscrits au schéma départemental en articulation avec le plan régional des circulations douces $(3M \oplus)$.

- Sécurité routière 4 M€,

Le financement de 4M€, qui s'ajoute au montant de 19 M€ inscrit au contrat initial, vise à lutter contre l'insécurité routière par un programme d'aménagements des principaux carrefours et itinéraires identifiés comme particulièrement dangereux et à assurer la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables (piétons, deux-roues) par des aménagements aux approches et dans les traversées d'agglomérations.

Développement économique : requalifications des zones d'activité économique 4 M€

Le développement économique est une priorité d'actions de la Région et du Département. La Seine-et-Marne compte sur son territoire 213 zones d'activité qui, pour certaines d'entre elles sont anciennes et connaissent un processus de déqualification. C'est pourquoi, la Région en association avec le Département souhaite maintenir et renforcer l'attractivité des zones d'activité économique dans un objectif de développement durable. La Région propose ainsi d'accompagner le Département qui a mis en place en 2005 un dispositif d'aide des collectivités à la requalification des zones d'activité seine-et-marnaises.

- Environnement 3 M€,

Ce complément de financement vise d'une part à abonder à hauteur de $2 \, M \in I$ a mise en œuvre du plan climat départemental, et d'autre part à intervenir à hauteur de $1 M \in I$ en faveur de la restauration des espaces naturels et du maintien de la biodiversité.

- Culture et patrimoine 3 M€,

De façon complémentaire à la création d'un centre d'activités pédagogiques à Blandyles-Tours, un financement de 2 M€ pris en charge à part égale par la Région et le Département doit permettre la mise en œuvre des conditions d'accueil des visiteurs au château de Blandy-les-Tours.

Une seconde action de mise en valeur du patrimoine seine-et-marnais porte sur le projet de Maison de la Vigne et du Chasselas à Thomery. Porté par le Syndicat Mixte des Maisons du Bornage de la forêt de Fontainebleau, ce projet a pour objet la création d'un lieu de présentation de l'histoire viticole de la commune et plus largement du savoir-faire local en matière de culture du chasselas.

En conséquence, le montant global de l'enveloppe précédemment citée doit être augmenté de 22 M€, financés à parité par la Région et le Conseil général.

En conclusion, je vous remercie de bien vouloir adopter le projet de premier avenant au contrat particulier Région-Département, joint en annexe à la délibération, et de m'autoriser à le signer au nom du Département.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/01 des rapports soumis à la commission

n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs: M. CORNEILLE

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. BERQUIER

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. CAPARROY

Commission n° 6 - Affaires culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BERNHEIM

Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Mai 2008

OBJET : Contrat Région-Département 2007-2013 - avenant n° 1.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la décision du Conseil général n° 1/02 du 22 février 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'avenant n° 1 au Contrat Région-Département 2007-2013.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cet avenant, au nom du Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

Avenant n° 1 au contrat Région-Département 2007-2013

Entre:

- Le Département de la Seine-et-Marne, représenté par Monsieur Vincent EBLE, Président du Conseil général de Seine-et-Marne, autorisé par la délibération de l'Assemblée départementale en date du 30 mai 2008, ci-après dénommé le Département

d'une part,

Et

- La Région Ile-de-France représentée par Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, autorisé par la délibération du Conseil régional en date du... 2008,

d'autre part,

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Lors de l'adoption par le Conseil régional le 17 avril 2008, du contrat Région-Département 2007-2013, la Région a souhaité intégrer de nouvelles opérations par avenant, afin de conforter la dimension développement durable, notamment dans les domaines de l'emploi, des transports collectifs et de l'environnement. Cet avenant porte sur un montant total de 22M€, réparti à parité entre la Région et le Département.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet d'intégrer de nouvelles actions au contrat Région-Département 2007-2013, d'en modifier le montant global et la participation départementale afférente.

Article 2 : DISPOSITIONS DE L'AVENANT

La sixième partie du contrat, relative aux éléments de gouvernance pour le contrat Région/Département, fait l'objet du complément d'opérations suivant, pour un total de 22 M€ financés à parts égales par le Département et la Région :

Thématique 1 : Infrastructures de transport et circulations douces

Etudes pour le développement de l'utilisation de la liaison ferroviaire existante Marne-la-Vallée-Roissy pour le transport dans l'Île de France : 2M€

Programme départemental de circulations douces et paysagement des routes départementales : 3 M €

Mise en oeuvre du Plan de Déplacements Urbains (comités de pôles, comités d'axes, plan locaux de déplacements, ...) : 3 M€

Thématique 2 : Sécurité routière

Aménagements de sécurité routière : 4 M€

Thématique 3 : Economie et tourisme

Requalification des Zones d'Activités Economiques : 4 M€

Thématique 6 : Environnement

Mise en oeuvre du Plan Climat Départemental : $2 M \in$

Restauration des espaces naturels et biodiversité : 1M€

Thématique 7 : Culture et patrimoine

Maison de la vigne et du Chasselas : 1M€

Accueil au château de Blandy les Tours : 2 M€

Article 3: DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions du contrat validé par la séance du 22 février 2008 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date de signature par les parties contractantes. Fait à MELUN, le, en 2 exemplaires originaux,

Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France Jean-Paul HUCHON Le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne Vincent ÉBLÉ